

Le traitement du comitial comporte deux indications : A. Rechercher et combattre la cause, si cause il y a. Cette cause nous l'avons vu, peut être locale ou générale, physique ou morale, toxique ou infectieuse. Les tumeurs, les corps étrangers des téguments, les parasites digestifs, les excès vénériens, la masturbation, les intoxications, la toxoinfection, l'émotion, la peur, les chagrins, etc., etc., voilà des causes, les plus diverses il est vrai, mais qui toutes ont pu être retracées comme facteur étiologique de l'épilepsie.

Voilà ce que nous devons combattre, malheureusement nous avouerons ne trouver aucune raison d'être au mal. Nous instituerons quand même un régime spécial et une hygiène irréprochable. Tissot et Mathieu ont rapporté des cas où le régime lacté a éloigné les accès ; un résultat analogue aurait été observé par le régime lacto-végétarien, mais on tend de plus en plus à donner la priorité au régime déchloruré ; nous y reviendrons plus loin

Ces malades devront éviter tout ce qui peut congestionner les centres nerveux comme les promenades au soleil tête nue, la fatigue intellectuelle, les efforts, les exercices violents. La vie calme à la campagne, un régime sobre voilà ce qui convient le mieux à l'épileptique. Son intestin devra fonctionner régulièrement, car on le sait, le tube digestif est le générateur par excellence de l'agent qui amènera la décharge de la cellule motrice.

B) La seconde indication, c'est de modifier l'hyperexcitabilité corticale par les modérateurs du pouvoir excito-moteur de la cellule nerveuse. Le bromure, dit Legrand du Saulle, c'est la muselière de l'épilepsie, l'hypnotisant des centres nerveux. On a discuté et on discute encore sur le sel de Brome à employer. Nous ne donnerons pas les différentes opinions émises